

# Perte / vol de clefs de voiture

Par Kalipsa, le 05/07/2011 à 21:11

Bonjour,

Je poste ici car j'aurais besoin d'un conseil. Jeudi midi, j'ai perdu mes clefs de voiture, une personne les a ramassées et ne les a toujours pas déposées dans une mairie/commissariat/service des objets trouvés.

Je sais que quelqu'un les a récupérées puisque la personne en question a demandé à une habitante si elle connaissait la propriétaire de ma voiture car elle avait trouvé une clef.

Cette personne sait donc à quelle voiture correspond la clef trouvée.

Cela fait 4 jours maintenant et rien a été rapporté, mais ma voiture n'a pas bougé.

Puis je porter plainte pour le vol de mes clefs?

## Par mimi493, le 05/07/2011 à 21:26

non, car il n'y a pas vol (qui se définit par la soustraction frauduleuse et là, il n'a fait que les trouver).

Pourquoi ne pas lui demander?

Par Tisuisse, le 06/07/2011 à 08:49

Bonjour,

Vous avez tout intérêt à faire une déclaration de perte au commissariat ou à la brigade de gendarmerie locale. Avec cette déclaration, vous pourrez ensuite voir avec votre assureur, si vous avez souscrit la garantie vol, il peut prendre en charge tout ou partie des frais de remplacement des barillets des serrures. En effet, qui vous dit que cette personne, dont vous ignorez tout, ne prend pas son temps pour vous retituer vos clefs et faire des doubles. En cas de vol de votre voiture, velui-ci ne serait pas couvert puisqu'il y aura eu "usage des vrais clefs". Changer les barillets coûtera moins cher que de devoir racheter une autre voiture.

# Par alterego, le 06/07/2011 à 18:24

Bonjour,

Rien ne prouve que la clée trouvée soit celle de votre voiture, mais passons sur ce point.

Déposez plainte en précisant que vous êtes dans l'incapacité d'affirmer si la clée vous a été volée ou si vous l'avez perdue, en situant le jour et l'heure approximative à laquelle vous vous en êtes aperçu. Vous ne la trouvez plus, point barre. Pensez à adresser une copie à votre assureur.

Il n'appartient pas au plaignant de qualifier sa plainte. Seul le Procureur est habilité à le faire.

Nous comprenons que la situation vous agace, mais que voulez-vous faire?

Cordialement

#### Par Kalipsa, le 08/07/2011 à 17:56

Je suis aller au commissariat et on m'a dit qu'ils ne fesaient pas de plainte pour la "perte/vol" de clef de voiture... Il faudrait donc attendre de me faire voler ma voiture --'
Je ne sais vraiment pas comment faire...

## Par Tisuisse, le 08/07/2011 à 19:11

Il ne s'agt pas de déposer une plainte pour perte de tes clefs mais de faire une déclaration de perte de tes clefs. Vois en mairie ou à la police municipale s'ils le font.

Le dépôt de plainte ne serait valable que si tu es certain(e) que tes clefs t'ont été volées.

#### Par alterego, le 08/07/2011 à 20:40

# Bonjour

Autant pour moi, veuillez m'excuser.

A force d'entendre les uns et les autres se gargariser de "plainte", j'ai commis un lapsus. C'est bien une déclaration de perte que vous devez effectuer comme le relève fort justement Tisuisse.

La moindre des choses aurait été que le Commisariat vous le dise. Même là, les partisans du moindre effort sont rois.

Cordialement